

L'inventaire et la gestion financière du patrimoine

Programme

1. Rappel de certaines définitions : patrimoine, inventaire, immobilisations, actif, budget, bilan...
2. Les enjeux de la tenue de l'actif et de l'inventaire du patrimoine
3. La mise en œuvre pratique de la tenue de l'inventaire et de l'actif
 - Rôle des différents acteurs dans le processus d'inventaire,
 - Méthodologie à la mise en place d' l'inventaire,
 - Valorisation financière du patrimoine,
 - Principales opérations liées à l'inventaire.
4. Les principales obligations liées à l'inventaire
 - Les différentes cessions,
 - les différentes acquisitions,
 - les immobilisations sinistrées,
 - les immobilisations réformées,
 - La mise à disposition,
 - Le transfert en pleine propriété,
 - Les dotations ou apports,
 - Les subventions d'équipement versées/reçues.
5. Les apports de la M57 à la gestion du patrimoine (amortissements, provisions, dépréciations, immobilisations...)

Objectifs pédagogiques

Définir et mettre en œuvre la gestion de l'inventaire et le suivi du patrimoine.

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques,
- cas d'application.

Public visé

Élus : maires, présidents, adjoints, vice-présidents, conseillers municipaux et conseillers communautaires.

Formation sur 1 journée

Dates :

- Soit le 30/05 à Rupt-Devant-Saint-Mihiel
- Soit le 31/05 à Foameix-Ornel

Horaire : 9h00-12h00
13h00-17h00

Effectif : de 6 (minimum)
à 15 personnes (maximum)

Intervenant :
Rémy CLOUET

Consultant formateur

Coût : 350,00 €, pouvant être pris en charge par votre Droit Individuel à la Formation : cela ne vous coûtera rien ni à votre collectivité

Pour en bénéficier, nous renvoyer votre inscription

avant le 13 mai 2024

Notre association est agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales pour dispenser la formation des élus locaux.